

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2018

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, HEMMERTER Jacky, KLEIN Céline, JEHLE Christine, MULLER Yannick et WIES Alexis
Absente excusée : FERRIOT Valérie.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 8 octobre 2018 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

CREDIT RELAIS

N° 57506-2018-06/01

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser un crédit relais d'un montant de 150 000 euros pour financer les travaux rue de l'Étang et la réfection de la toiture de la sacristie de l'église catholique en attendant le versement des différentes subventions et du FCTVA.

Après comparatif des différentes offres, le conseil municipal,

- décide d'autoriser le maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 150 000 €, dont le remboursement s'effectuera par affectation des subventions et du FCTVA à percevoir au plus tard 2 ans après la souscription du crédit.

Taux réel d'intérêt annuel : taux fixe 0,40 %

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Il est précisé, en outre que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Les frais de dossier : 150 € payables à la signature du contrat.

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

LOCATIONS TERRAINS COMMUNAUX

N° 57506-2018-06/02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de redonner en fermage les terrains aux exploitants actuels pour une période de 9 ans à compter du 11 novembre 2018
- de fixer le prix du fermage à l'are, ce prix étant réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du fermage,
- autorise le maire à signer les différents baux pour une durée de 9 ans et ceci à compter du 11 novembre 2018

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX DE BERTHELMING-DOMNOM

N° 57506-2018-06/03

Vu l'article L5212-27 autorisant la fusion entre le Syndicat des Eaux de Berthelming et le Syndicat des Eaux de Domnom les Dieuze,

Vu l'arrêté, notifié le 29 mars 2018 notifiant les nouveaux statuts en vue de la fusion,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°208-DCL/1-041 de fusion des deux syndicats,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation des délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux de Berthelming-Domnom, selon les règles suivantes :

- un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 300 habitants dans la limite de 2 délégués titulaires et suppléants par Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne les personnes ci –après qui ont donné leur accord :

- Titulaire : Alphonse WINKLER
- Suppléant : Jean-Marie BOUR

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX REFECTION TOITURE SACRISTIE – EGLISE CATHOLIQUE

N° 57506-2018-06/04

Vu le projet de réalisation des travaux de réfection de la toiture de la sacristie,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre de Toit 9 – 67260 SARRE-UNION pour un montant HT de 27 504,70 €,
- autorise le maire à signer les différents actes à intervenir,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018,
- les travaux devront être réalisés pour fin mars 2019,

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – CHEMIN DE LA SOURCE

N° 57506-2018-06/05

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a intégré en tranche conditionnelle du marché d'assainissement collectif de la commune la réalisation des travaux de collecte de la rue de la Source, zone classée constructible de la carte communale adoptée le 9 novembre 2016.

La commune devra participer aux travaux à hauteur de 10 200 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide la réalisation de ces travaux,
- autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019,

L'adjoint Jean-Marie BOUR n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT SPECIFIQUE – DELIBERATION MOTIVEE INSTAURANT UN TAUX DE 10% POUR LA PART COMMUNALE POUR LES PARCELLES

176/177/178/ 218/ 219/272/273 SECTION 1

N° 57506-2018-06/06

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-15

Vu la carte communale adoptée le 9 novembre 2016,

Vu que les parcelles 176 - 177 – 178 – 218 - 219 - 272 - 273 section 1 sont dans la zone A (constructible) de la carte communale, (voir plan ci-joint)

Vu la délibération du 4 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal,

Considérant de droit que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant de fait que le secteur délimité par le plan joint nécessite la réalisation des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement,

Le conseil municipal décide :

- d'instituer pour les parcelles 176 - 177- 178 – 218 – 219 - 272 -273 section 1 une taxe d'aménagement spécifique au taux de 10 %

L'adjoint Jean-Marie BOUR n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENTS SECURITAIRES DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE

N° 57506-2018-06/07

Le maire présente au conseil municipal les différentes propositions concernant les travaux d'aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune avec installation de radars pédagogiques et mise en place de panneaux de signalisation aux différents carrefours.

Le conseil municipal après comparatif des offres, et après en avoir délibéré, décide de retenir :

- l'offre de l'entreprise Elan Cité de Orvault pour la fourniture de 2 radars pédagogiques, version solaire, pour un montant HT de 4 227 €,
- l'offre de l'entreprise Marquage de Bande du Saulnois pour l'installation des 2 radars pédagogiques, la fourniture et la pose des panneaux de signalisation ainsi que le marquage au sol en résine aux différents carrefours pour un montant HT de 5 688 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX 2019

N° 57506-2018-06/08

Le maire présente au conseil municipal les différents dossiers à réaliser dans les prochaines années. Vu la baisse importante des dotations et surtout des subventions d'équipements, il propose au conseil municipal de préparer les dossiers ci-après pour une réalisation en 2019 après accord des subventions :

- réfection complète de la toiture de la mairie,
- traitement de la charpente de l'église catholique,
- réfection de l'ossuaire,
- voirie des rues de la Gare, de l'Eglise, du Coin et du Moulin suite aux travaux d'assainissement et de renouvellement de la conduite d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au maire de préparer ces dossiers et leurs demandes de subventions avant de décider de leur réalisation.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2018-06/09

A) Commission de contrôle des listes électorales

Le maire informe le conseil municipal que la gestion des listes électorales change par la mise en place du Répertoire Electorale Unique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce répertoire électoral unique sera géré par l'INSEE.

La loi transfère au maire la compétence des décisions d'inscription et de radiation.

La commission administrative est remplacée par la commission de contrôle.

Les inscriptions seront désormais possibles toute l'année, les demandes devant toutefois être déposées au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

B) Brioches de l'Amitié

Le maire informe le conseil municipal que l'opération des Brioches de l'Amitié a rapporté la somme de 525,20 euros. Cette campagne permettra à l'APEI de poursuivre ses efforts pour les projets en faveur des personnes handicapées.

Remerciements à l'ensemble de la population pour les dons et aux bénévoles du conseil municipal pour la vente des brioches.

C) Maintien 2^e Fleur

Le Maire informe le conseil municipal que le jury régional lors de son passage le 25 juillet 2018 a maintenu la 2^e fleur.

Remerciements à l'ensemble de la population pour son implication au fleurissement communal.

Fin de séance à 22 h 45

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 18/10/2018

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 18/10/2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 18/10/2018

Le Maire :

Didier KLEIN